

Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Été 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 18 mai 2009, dans le rapport M-808 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- adapter aux horaires des parents les activités proposées par le Service des sports durant l'été;
- renforcer l'information et la coordination avec les institutions concernées.